

DÉPARTEMENT
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

CONSEILLERS
en exercice : 29

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Givet

Séance du jeudi 10 avril 2025

Certifié publié électroniquement
sur le site de la Commune

Convocation faite le
vendredi 4 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi dix avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, et après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Robert ITUCCI, Maire.

Etaient présents : Messieurs Dominique HAMAIDE, Alain PRESCLER, Madame Jennifer PÉCHEUX, Monsieur Antoine PÉTROTTI, Madame Sylvie DIDIER, Monsieur Gérard DELATTE, Madame Frédérique CHABOT, Messieurs Claude GIGON, Claude WALLENDORFF, Mesdames Murielle KRANYEC, Isabelle FABRE, Messieurs Éric VISCARDY, Éric SAUVETRE, Madame Isabelle BLIGNY, Messieurs Raphaël SPYT, Antoine DI CARLO,

Absents excusés : Madame Angélique WAUTOT (pouvoir à Monsieur Raphaël SPYT), Monsieur Messaoud ALOUI (pouvoir à Monsieur Dominique HAMAIDE), Mesdames Sandrine LEMAIRE, Roseline MADDI, Monsieur Christophe GENGOUX (pouvoir à Madame Sylvie DIDIER), Mesdames Pauline COPPÉ (pouvoir à Monsieur Claude GIGON), Adélaïde MICHELET, Monsieur Sabri IDRISOU (pouvoir à Monsieur Claude WALLENDORFF), Mesdames Amélia MOUSSAOUI, Delphine SANTIN-PIRET (pouvoir à Monsieur Éric VISCARDY), Sabrina MOREL, Carole AVRIL (pouvoir à Monsieur Antoine DI-CARLO).

Après prise en compte des remarques de M. Éric VISCARDY et Mme Isabelle BLIGNY, le compte-rendu de la séance du jeudi 13 mars est approuvé à l'unanimité.

M. Raphaël SPYT est nommé secrétaire de séance.

~~~~~  
***2025/04/49 – Demande de subvention Leader - aménagement  
d'une voie de liaison depuis la route de Bon Secours jusqu'à  
la Base Nautique de Givet.***

Le Maire expose que la Municipalité souhaite aménager une voie de liaison depuis la route de Bon Secours jusqu'à la Base Nautique.

MAIRIE de GIVET  
COURRIER D. TOGNARINI  
du 25 AVR. 2025  
N° 3617

Ces travaux ont pour objectif d'encourager et de mettre en place une mobilité alternative, de nouvelles formes de services de proximité et de rapprocher les habitants de la culture comme le prévoit la fiche action n° 4 du programme Leader.

Ce projet s'intègre, en effet, dans le développement d'une mobilité douce, offrant une alternative durable et inclusive à la voiture individuelle et aux transports en commun, lui donnant de fait une dimension écologique.

A terme, la réalisation de ces travaux va également permettre la liaison entre le Ravel belge et la Voie Verte Trans Ardenne.

Cet accès permettra aux marcheurs, aux cyclotouristes, aux personnes à mobilité réduite d'emprunter ce cheminement dont l'état actuel ne permet pas à tout à chacun de l'utiliser. En interdisant son accès aux véhicules terrestres à moteur, cette liaison reconnecte le quartier excentré de Bon Secours au centre-ville de manière sécurisée pour les piétons et les cyclotouristes, tout en leur évitant la traversée du quartier par la route de Bon Secours, axe très fréquenté par les poids lourds et les automobilistes. Le nouvel enrobé qui sera posé permettra aux personnes à mobilité réduite de se déplacer en toute sécurité.

La mobilité de tous y sera donc possible dans un cadre naturel et paisible. Des bancs ainsi que des racks à vélo seront installés afin de permettre aux utilisateurs de faire des pauses. Des corbeilles de propreté seront également mises à disposition. Un nouveau réseau d'éclairage public s'étendra sur toute la longueur du projet et sera raccordé au réseau déjà existant dans le parc. Des candélabres y seront installés, garantissant son accès même en soirée.

Cette nouvelle liaison et les lieux de repos permettront le rapprochement de la population, elle sera un lieu de rencontre intergénérationnelle et inclusif, favorisera les échanges entre les différents quartiers qu'elle traversera. Également cette liaison garantira un accès direct et sûr au centre-ville pour les habitants et les touristes venant de Belgique, ce qui ne manquera pas de contribuer à l'activité économique et le dynamisme de celui-ci.

La valorisation des déchets produits est également au cœur du projet. La terre retirée afin de réaliser l'enrobé sera, en effet, récupérée par les Services Techniques et réutilisée par la suite en tant que terreau pour les massifs et parterres de fleurs de la Ville.

Le montant de ce projet est estimé à 131 909 € HT.

Le plan de financement prévisionnel HT des travaux est le suivant :

| Dépenses                 |                     |
|--------------------------|---------------------|
| - lot 1 VRD              | 103 375,00 €        |
| - Lot 2 éclairage public | 25 350,00 €         |
| - Mobilier urbain        | 3 184,00 €          |
| <b>Total</b>             | <b>131 909,00 €</b> |

| Recettes           |                     |
|--------------------|---------------------|
| - Fonds Leader     | 50 000,00 €         |
| - Région Grand Est | 39 572,00 €         |
| - Autofinancement  | 42 337,00 €         |
| <b>Total</b>       | <b>131 909,00 €</b> |

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, après avis de la Commission des Finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser** le Maire à solliciter les financeurs selon le plan de financement ci-dessus.

*Certifié exécutoire compte  
tenu de sa télétransmission  
en Préfecture*

le .....

24 AVR 2025

*Le Maire,  
R. ITUCCI*



**POUR EXTRAIT CONFORME**

*Le Maire,  
R. ITUCCI*

